



**Cabinet du Ministre délégué chargé des Transports, de  
la Mer et de la Pêche**

Paris, le mercredi 27 février 2013

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Le Conseil des ministres européens chargés de la pêche adopte le texte sur la réforme politique commune de la pêche**

Le Conseil des ministres de l'Union européenne chargé de la pêche a adopté le texte sur la réforme de la politique commune de la pêche, complétant l'accord sur le premier volet de cette réforme intervenu le 12 juin 2012. Les ministres se sont mis d'accord notamment sur l'atteinte progressive du rendement maximum durable, une approche régionalisée de la politique commune des pêches, et sur les modalités concrètes pour mettre en œuvre l'élimination progressive des rejets.

Cette adoption ouvre la voie aux négociations avec le Parlement Européen au terme desquelles la politique commune de la pêche deviendra applicable.

En favorisant une approche pragmatique, la France, par la voix de son ministre Frédéric Cuvillier, a contribué à l'écriture d'un texte équilibré s'inscrivant dans l'ambition du gouvernement, d'une pêche durable et responsable.

Cet accord confirme les principes adoptés en juin et réaffirme les enjeux économiques, sociaux et environnementaux d'un développement durable de la pêche. Il prévoit des modalités de mise en œuvre permettant aux professionnels d'appliquer cette réforme dans un calendrier réaliste.

Frédéric Cuvillier souhaite par ailleurs que les prochaines discussions sur le fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) permettent d'accompagner cette réforme de dispositifs garantissant l'avenir du secteur et la durabilité des ressources.

---

**Contact presse :**

Service de presse:

01 40 81 77 57

[secretariat.presse-transport@developpement-durable.gouv.fr](mailto:secretariat.presse-transport@developpement-durable.gouv.fr)